

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 129

présenté par
M. Grosdidier

AVANT L'ARTICLE 3

Dans l'intitulé du chapitre II, supprimer les mots :

« et coexistence entre cultures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement 1er.